



Séance du 09 octobre 2008

N°2008.10.A.3.1.

**OBJET : MODIFICATION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DE L'ESPACE EMPLOI
COMMUNAUTAIRE**

Le neuf octobre deux mille huit, à vingt heures trente minutes, les membres du conseil communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire au Moulin de Veigné, sous la présidence de Monsieur Jacques DURAND.

Etaient présents :

- Commune d'Artannes : M. HOULARD - M. MELIN - M. BOUGRIER
- Commune d'Esvres : Mme DEGAIL - M. BRASSE - Mme TRECUL - M. DESTOUCHES
- Commune de Montbazou : M. REVECHE - M. GAILLARD - Mme GINER - Mme RENAUD
- Commune de Monts : M. DURAND - M. MAURICE - Mme MEAUX - M. GRILLET
- Commune de Saint-Branches : M. AGEORGES - M. BOURINEAU - M. BOUTET
- Commune de Sorigny : M. ESNAULT - M. GAUVRIT - M. CARPENTIER
- Commune de Truyes : M. LANDRE - M. LEROY - M. CONNEBERT
- Commune de Veigné : M. MICHAUD - M. LAFON - M. CHAGNON - M. BOUCEBCI

Absent excusé : néant

Pouvoir : néant

Secrétaire de séance : M. Bernard REVÊCHE

La Communauté de Communes du Val de l'Indre met à la disposition des trois associations constituant le réseau pour l'emploi dans la Vallée de l'Indre : Point Information Service Emploi, Association Travail et Solidarité et Association Point Accueil Emploi, sous leur responsabilité conjointe et solidaire, l'immeuble dénommé « Espace Emploi communautaire » situé au 29, avenue de la Gare à Montbazou.

Monsieur le Président a été sollicité par le Secours Catholique pour occuper une permanence dans un bureau de l'Espace Emploi chaque vendredi de 14h à 17h afin d'accueillir, écouter et aider les personnes en difficulté. Cette permanence serait d'autant plus efficace qu'elle se ferait dans le cadre privilégié de l'Espace Emploi et bénéficierait de la synergie existant déjà entre les associations présentes dans les locaux.

Considérant cette demande et la disponibilité d'un bureau au jour et heures demandés, il est proposé de modifier la convention d'occupation de l'Espace Emploi, permettant ainsi une intégration rapide de cette nouvelle association dans les locaux.

Vu la Convention d'occupation de l'Espace Emploi communautaire en date du 19 janvier 2007 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'accepter** la modification de la convention d'occupation de l'Espace Emploi communautaire consistant en l'intégration d'un nouvel occupant responsable conjointement et solidairement avec les trois occupants actuels ;
- **D'autoriser** M. le Président à signer la convention d'occupation ainsi modifiée avec l'association SECOURS CATHOLIQUE, représentée par sa Présidente, Mme Brigitte BECARD, ainsi qu'avec les trois associations occupantes (Point Information Service Emploi, Association Travail et Solidarité et Association Point Accueil Emploi).

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Transmis à la Préfecture le :

10 OCT. 2008

Publié ou notifié le :

14 OCT. 2008

Pour extrait conforme

Le Président,



Jacques DURAND